



Le Commonwealth du Massachusetts Département de l'Éducation et de la Protection de la Petite Enfance

Politique	
Surveillance des Enfants de plus de 2.9 Pendant la Sieste	Opérations de Terrain - Tous les Programmes en Centre Agréés
Date de prise d'effet : Le 1er décembre 2023	

Le Département de l'Éducation et de la Protection de la Petite Enfance du Massachusetts (EEC) s'engage à aider les prestataires de services de garde d'enfants à relever les défis auxquels ils sont confrontés pour fournir et étendre leurs services tout en recherchant et en embauchant des enseignants qualifiés.

Grâce à cette politique, l'EEC décrit des stratégies temporaires pour la surveillance des enfants âgés d'au moins 2 ans et 9 mois pendant la sieste dans les programmes en centre agréés.

Deux enseignants adjoints ou un membre du personnel enseignant qualifié peuvent encadrer un groupe d'enfants âgés d'au moins deux ans et neuf mois pendant la sieste, *uniquement* lorsque :

- Ces stratégies ne dépassent pas 60 minutes au cours d'une journée de programme ;
- Chaque classe dispose d'un téléphone, d'un talkie-walkie ou d'un autre équipement de communication avec un accès direct à un administrateur non enseignant, qui est disponible en cas de besoin d'aide ;
- Tous les enfants dorment, se reposent tranquillement ou participent à une activité tranquille sur leur berceau ou leur tapis ;
- Une présence précise est maintenue à tout moment ; et
- Les changements de personnel en réponse à cette politique sont documentés dans les horaires du personnel.